



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)

(Direction du Trésor, 1957-1966)

Répertoire numérique détaillé du versement

établi par Sylvie JULIEN

1ère édition électronique

Savigny-le-Temple

2021

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO).....	6
Conseils d'administration : procès-verbaux.....	6

Référence

B-0000930/1 - B-0000938/1

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO)

Dates extrêmes

1957-1966

Noms des principaux producteurs

Direction du Trésor, bureau F2 (relations financières avec l'Outre-Mer et les pays étrangers).

Importance matérielle

1,17 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Documents communicables selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement PH 007/74

Historique du producteur

La loi du 30 août 1940 transforme la direction du mouvement général des fonds en direction du Trésor qu'elle limite à la gestion interne, les relations financières internationales étant réservées à une direction des finances extérieures nouvellement créée. Mais la mise en oeuvre du plan Marshall donne à la direction du trésor un positionnement majeur (décret du 30 juillet 1948). Tout en gardant la compétence relative au mouvement général des fonds, elle étend ses missions à la conversion de l'administration des finances à l'économie : désormais, elle coordonne le financement des investissements publics, par l'intermédiaire successivement de la commission des investissements (décret du 10 juin 1948), du Fonds de développement économique et social (FDES) (décret du 30 juin 1955) et du comité des investissements à caractère économique et social (décret du 27 novembre 1996). À la suite des nationalisations de l'après-guerre, elle se voit également attribuer un rôle dans le contrôle des entreprises publiques et dans la mise en place de l'État actionnaire. Sa tutelle sur les entreprises nationalisées, d'abord purement financière, devient progressivement technique, étayée par une

fonction de "transformateur d'épargne" en investissements à long terme. De toutes ces missions, il résulte une large implication de sa part dans la transformation de la structure industrielle de la France. En 1948, la direction du trésor reprend le bureau de statistiques et d'études financières, et le transforme en 1953 en service des études économiques et financières. Cet outil d'analyse et de prévision économiques est érigé en direction de la prévision en 1965. Cette même année, la direction du trésor récupère un grand nombre d'attributions de la direction des finances extérieures (décret du 1er juin 1965). L'expansion de ses activités reste étroitement liée à celle des missions de la direction du budget, s'agissant de la préparation, du contrôle et de l'exécution des opérations financières et de trésorerie. En matière budgétaire, la distinction ministère de l'économie / ministère du budget (de 1978 à 1981, puis de nouveau à partir de 1994) provoque la séparation de la direction du Trésor des comptes du Trésor et des administrations financières. Collectant et distribuant les fonds, pilote de la mission de contrôle des activités financières (décret du 24 juillet 1984, décret du 19 mai 2004), la direction du Trésor joue également un rôle de premier plan dans la réforme du secteur bancaire. Elle soutient, sous sa tutelle directe, le développement du secteur parapublic correspondant et participe au développement du marché financier. Enfin, une nouvelle sous-direction est créée avec le transfert des attributions de la direction des assurances (décret du 8 février 1991). Le mouvement de privatisation d'entreprises industrielles et de banques commencé en 1986 rétrécit le périmètre d'intervention de la DT et aboutit à la transformation de la sous-direction qui était chargée de la gestion des actifs de l'État dans les entreprises publiques en un service à compétence nationale rattaché au directeur du Trésor, l'Agence des participations de l'État (décret du 9 septembre 2004 et arrêté du 11 octobre 2004). Enfin, la mission historique de gestion de la dette publique est confiée à un autre service à compétence nationale également rattaché au directeur du Trésor, l'Agence de la dette, dite Agence France Trésor (arrêté du 8 février 2001). En 2004 (décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004), la direction du trésor est absorbée par la direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

Mode de classement

Chronologique

Présentation du contenu

Ce versement est constitué de procès-verbaux des conseils d'administration de la banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO).

B-0000930/1 – B-0000938/1

Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO).

1957-1966

B-0000930/1 - B-0000938/1

Conseils d'administration : procès-verbaux

1957-1966

B-0000930/1

8 janvier 1957- 4 novembre 1958

1957-1958

B-0000931/1

7 janvier 1959 - 19 novembre 1960

1959-1960

B-0000932/1

25 janvier 1961- 2 février 1962

1961-1962

B-0000933/1

23 mai - 23 – novembre 1962

1962

B-0000934/1

7 janvier 1959 - 10 avril 1963

1959-1963

B-0000935/1

21 février - 20 septembre 1963

1963

B-0000936/1

27 novembre 1963 - 26 mai 1964

1963-1964

B-0000937/1

2 septembre 1964 - 10 juin 1965

1964-1965

B-0000938/1

21 septembre 1965 - 4 juin 1966

1965-1966